

Commune de Chassey-Les-Montbozon
Séance du 23 Juillet 2024

Séance du 23 Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois Juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la nouvelle mairie, sous la présidence de M. Michel DELBOS, Maire.

Date de convocation : 26 Juin 2024

Étaient présents : DELBOS Michel, HIRN Jean-Claude, NARBÉY Pascal, BARETTE David, EQUOY Alain, GALMICHE Pauline, MERCIER Richard, REGARD Jean-Pierre.

Étaient absents excusés : BOUQUET Océane (procuration à Michel DELBOS), CHOPARD Manon, THIEBAUD Vincent.

Secrétaire de séance : Madame Pauline GALMICHE

Début de séance : 20h40

Ordre du jour de la séance :

Administration générale

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/05/2024
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal

PLUI

Présentation du règlement écrit et des annexes. Avis du Conseil Municipal

Rapport d'activités 2023 (informations)

- SIED
- Communauté de Commune

Travaux Commune :

- Travaux columbarium (murs et sol)
- Travaux ventilation chaufferie Eglise
- Présentation travaux rue de Bonnal (plateau surélévation devant école)
- Pose de feux récompense (rues de Vesoul et de Tressandans)

Classification des voies Communales

- Délibération sur numérotations et classification

Informations diverses :

- Délibération pour suppression montant minimal pour facturations
- Information sur local eau à la Maison du vau.
- ... Perroquet bleu, couche finition 2025 St Gengoul/Haut de la Castille

Administration générale

Approbation du Conseil Municipal du 07/05/2024

Approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Pauline GALMICHE est désignée secrétaire de séance

Rendu-compte des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal : Information

Approuvé à l'unanimité.

PLUI

Eléments sur tables disponibles ce jour :

- PADD 36 pages
- OAP (Orientation Aménagement Programmation) commerce 22 pages
- OAP (Orientation Aménagement Programmation) thématiques 34 pages
- Notice 22 pages
- Règlement écrit 129 pages

Etaient jointes à la convocation du 26 juin 2024 : les cartes. Elles sont projetées ce jour pour discussion.

Sont rappelés : le contexte, la situation actuelle au regard des documents d'urbanisme, les objectifs poursuivis, le contenu du PLUI.

Il est rappelé qu'il existe en mairie un cahier de « correspondance PLUI ».

Il est également rappelé que les 25 juillet à 10h00 et 26 juillet de 18 à 20h00 la mairie sera ouverte pour information et éventuelles remarques sur le PLUI aux citoyens de la Commune. Les éléments seront visibles sur le site de la CCPMC.

Ci-dessous les différentes remarques du Conseil Municipal :

- Réflexions autour de l'accès de 3 maisons Rue de Vesoul (parcelles AB72. AB73.AB74)
- Dents creuses
- Terrain ZC 118 ?
- Arrêter de s'étendre : réseaux

Monsieur NARBÉY, par conflit d'intérêt n'a pas participé à la conversation.

Rapport d'activités 2023 :

- 1- SIED
- 2- CCPMC

Présentés pour information : fait

Travaux Commune : Information

1- Columbarium :

1.1 : Murs : (uniquement ceux extérieurs et attenants au columbarium) Travaux effectués par des membres des équipes municipales de Thieffrans et Chassey.

Achat de matériaux suivant devis BIGMAT pour 1 677.46 € TTC (50/50 avec Thieffrans)

Travaux programmés fin Août début Septembre

1.2 Aménagement sol. Suivant devis présenté par SARL de la Forge : 1 321.92 € TTC (50/50 avec Thieffrans)

2- Travaux ventilation chaufferie Eglise

Percement et agrandissement d'un trou dans les murs 300x300 mm+ grilles. 2 devis :

2.1) SAS 3D : 3 468.00 € ttc

2.2) Energie Doubs Confort : 1 310.40 € TTC

Devis Energie Doubs Confort retenu par le Conseil Municipal (50/50 avec Thieffrans)

3- Pose de feux récompense

N° 26-2024 : Pose de feux récompense Devis

Le Maire présente au Conseil Municipal 3 fournisseurs potentiels pour la pose de feux récompense : Elan-cité, Signaux Girod et WP Signalisation.

Tableau comparatif des prestations et devis exposé au paperboard (en résumé :)

1-Elan-cité : Panneaux solaires 2 feux : 13 344 € TTC. 4 feux : 25 353 € TTC

A charge communale : le montage, les massifs en béton, l'alimentation électrique.

2-Signaux GIROD : Sur réseau électrique 220 v. 2 feux : 26 892.29 € TTC

A charge communale : l'alimentation électrique. Contrat avec ENEDIS

3-WP Signalisation : Sur réseau électrique 220 v. 2 feux : 9 337.37 € TTC

3 feux : 13 766.05 € TTC

A charge communale : l'alimentation électrique. Contrat avec ENEDIS

Implantation prévue :

Si 2 feux : 1 Rue de Tressandans (à hauteur), face 8 Rue de Vesoul (à hauteur)

Si 3^{ème} feu : 7 Rue de Bonnal (à hauteur)

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis du fournisseur WP Signalisation pour l'achat de 3 feux récompense et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

N° 27-2024 : Création zone 30 km/h

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la pose de feux récompense et présentation du schéma d'implantation, il est nécessaire de créer une zone 30 km/h.

Un arrêté Municipal sera à prendre

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

N° 28-2024 : Demande de subventions Amende de Police et Aide Départementale : Projet feux récompense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet d'achat et d'installation de feux récompenses, il est nécessaire de solliciter des demandes de subventions.

Une demande de subvention d'amende de police et d'aide départementale (AED) doit être faite.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de subvention

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de l'amende de police et d'aide départementale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

4- Présentation Travaux Rue de Bonnal

(Plateaux surélevés devant école)

Pour information : Devis SARL de la Forge : 9 996.00 € TTC

Pas prévu au budget 2024, si toutefois devait se faire : à inscrire pour 2025.

Projet remis à plus tard en fonction des résultats avec les feux récompense.

N° 29-2024 : Classification des voies Communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que **la Loi 3DS impose à toutes les communes la dénomination et la numérotation des voies, y compris pour les villages et hameaux de moins de 2000 habitants.**

La mise à jour a été faite par Monsieur le Maire sur le site « adresse.data.gouv.fr ».

Après avoir pris connaissance de la présentation des éléments existants de la **Base Adresse Locale (BAL)**, le Conseil Municipal certifie les adresses inscrites à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Informations diverses

N° 30-2024 : Suppression du montant minimal de facturation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le montant minimal pour la facturation d'eau et d'assainissement.

Après délibération, Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents cette suppression et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Information

° Local station Eau à la Maison du vau : Proposition faite par famille d'en faire l'acquisition pour la Commune, le moment venu. OK pour le principe.

° Information sur la vente de la propriété au 10 Grande rue

- ° Pays des 7 Rivières : proposition de tracé d'un circuit (3,3km) sur la Commune
- ° Devis supplémentaire SARL de la Forge sur Rue Haut de la Castille / Rue Saint Gengoul : (couche finition 7 948.80 € TTC) pour 2025.
- ° Don de 20 € : acceptation

Fin de séance à 0h30

Délibérations prises

N° 26/2024 : Pose de feux récompense Devis

N° 27/2024 : Création zone 30 km/h

N° 28/2024 : Demande de subventions Amende de Police et Aide Départementale :
Projet feux récompense

N° 29/2024 : Classification des voies Communales

N° 30/2024 : Suppression du montant minimal de facturation

